



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-06/08

Séance du 25 juin 2026

Date de la convocation :

19 juin 2026

Affichage de la convocation :

19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER, Géraldine CHAMBEFORT, Christian JUFFET, Michèle ALVES, Robert HERPOYAN, Daddy ANDRIAMBOLOLONA, Olivier TRAGLIA, Sandra DULIEU, Nadia BAHARIAN, Léo LOISEL, Emeline GENELOT, Nikita FERRACHAT.

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	18
procurations :	6
absents :	3
votants :	24

EXCUSES : Yvan HERZIG, (Procuration à C. CHARTON), Alain VIEUX, (Procuration à D. MONCHANIN), Muriel BRUGNOT (Procuration à L. EXTIER), Jean-Yves PERRIER (Procuration à N. BAHARIAN), Pierre PETIT (Procuration à N. BOURGEOIS), Ouafae ALAMI (Procuration à P. GOUBET).

ABSENTS : Martine TERRIER, Maryse BOULANGER, Romain ARMELLIÉ.

Mme Sandra DULIEU a été élue secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le rapporteur explique que lors du conseil municipal consacré au vote du budget le 26 février 2026, la commune ne disposant pas du Compte Financier Unique (CFU) qui vient d'être validé. Celle-ci a donc effectué une reprise anticipée des résultats de l'année précédente. Le CFU venant d'être adopté par le Conseil Municipal, il convient d'affecter de manière définitive les résultats.

VU les résultats de l'exercice 2025 issu du CFU et détaillés comme suit :

Résultat de la section fonctionnement

○ Résultat de l'exercice 2025 :	907 017,99 €
○ Résultats antérieurs reportés :	4 993 189,25 €
○ Résultat de clôture de fonctionnement :	5 900 207,24 €

Résultat de la section d'investissement

○ Résultat de l'exercice 2025 :	- 3 036 935,19 €
○ Résultats antérieurs reportés :	2 174 556,84 €
○ Résultat de clôture d'investissement :	- 862 348,35 €

VU les restes à réaliser 2025 reportés au budget 2026 pour un montant de **284 615,01 €** ;

CONSIDERANT le besoin de financement en investissement d'un montant de **1 146 963,36 €** correspondant à la somme du déficit d'investissement et des restes à réaliser ;

CONSIDERANT que l'excédent de la section de fonctionnement couvre le besoin de financement de la section d'investissement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat global de l'exercice 2025 du budget de la commune au budget 2026 de la commune de la manière détaillée suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette au compte 002 : **4 753 243,88 €**

Section d'investissement :

- Recette au compte 1068 : **1 146 963,36 €**
- Dépenses au compte 001 : **862 348,35 €**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Pierre GOUBET

